



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 septembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au centre culturel et communautaire situé au 350 chemin Val-des-Lacs le 28 septembre 2022 à 18h30.

Sont présents à cette séance, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

<b>Paul Kushner</b>	<b>maire</b>
<b>Serge Ennis</b>	<b>cons. au poste no : 1</b>
<b>Patricia Lacasse</b>	<b>cons. au poste no : 2</b>
<b>Steven Minty</b>	<b>cons. au poste no : 3</b>
<b>Poste vacant</b>	<b>no. 4</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. Au poste no. 5</b>
<b>Poste vacant</b>	<b>no. 6</b>

Assiste également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale - greffière.

### **Ouverture et mot de bienvenue du président**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner qui souhaite la bienvenue à tous.

### **Questions sur l'ordre du jour**

### **Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

Les membres du conseil renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

### **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue du maire

Questions sur l'ordre du jour

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Octroi de contrat pour l'achat du sable abrasif saison 2022-2023
2. Avis de motion pour une modification du règlement de zonage 367 afin d'introduire certains usages spécifiques
3. Embauche d'une adjointe de direction

Période de questions

Levée de l'assemblée

2022-09-249



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 septembre 2022

### 1. Octroi de contrat pour l'achat du sable abrasif saison 2022-2023

2022-09-250

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro 2022-07 pour l'achat de 4 800 tonnes de sable abrasif et 100 tonnes de pierres concassées pour l'hiver 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT l'envoi de l'invitation à quatre fournisseurs potentiels, le 31 août 2022 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission ;

CONSIDÉRANT la conformité du seul soumissionnaire, Excavation R.B. Gauthier inc.;

Il est proposé par monsieur Steven Minty, appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat à l'entreprise R.B. Gauthier inc. pour l'achat de 4 800 tonnes de sable abrasif et 100 tonnes de pierres concassées pour l'hiver 2022-2023 à un montant de 19.65 \$ la tonne pour le sable et 24.61 \$ la tonne pour la pierre, pour un total de 94 798 \$ \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 2. Avis de motion pour une modification du règlement de zonage 367 afin d'introduire certains usages spécifiques

2022-09-251

Avis de motion est donné par monsieur Steven Minty à l'effet qu'à une séance ultérieure un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 367 sera adopté afin d'y introduire une nouvelle classe d'usage relative aux établissements à caractère érotique.

### 3. Embauche d'une adjointe de direction

2022-09-252

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour le poste d'adjointe de direction ;

CONSIDÉRANT l'entrevue réalisée auprès de madame Isabelle Gaudet en présence du comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable dudit comité ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Isabelle Gaudet à compter du 14 octobre 2022.

ET

QUE les conditions d'emploi soient selon le protocole des cadres en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**28 septembre 2022**

---

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

**2022-09-253**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur Jacques Hébert, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 18h35.

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE**

**Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Paul Kushner**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**J. Robert Belliveau**  
**Directeur finances et trésorerie**

**Je soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
**Paul Kushner**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Caroline Champoux**  
**Directrice générale par intérim**



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 septembre 2022

---

